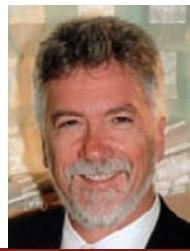


## **Les timbres-poste du Sud-Kasaï**

Par : André Dufresne, AQEP



La décolonisation de l'Afrique entraîna l'émergence de nombreux nouveaux pays indépendants, mais elle provoqua aussi certaines tentatives d'indépendance qui échouèrent. Rappelons-nous la longue guerre du Biafra, de 1967 à 1970, ou la sécession du Katanga, de 1960 à 1962. Un cas moins connu des philatélistes est celui du Sud-Kasaï. Moins connu d'abord parce que les timbres-poste émis par cet État sont moins courants que ceux de son voisin, le Katanga. Moins connu surtout parce que la « bible » des philatélistes nord-américains, le catalogue « Scott », ne les répertorie pas. Tout au plus, nous dit l'auguste éditeur, « *This part of a Congo province declared itself an autonomous state and in 1961 issued several series of stamps, some of which were overprints on Congo (ex-Belgian) stamps. Established nations did not recognize South Kasai as an independent nation.* »

Pourtant, ce même catalogue n'a pas hésité à répertorier, dès leur émission, les timbres-poste émis par l'État turc fédératif de Chypre, cette partie nord de l'île de Chypre occupée illégalement par les forces turques, bien que ce pseudo-État ne soit reconnu par aucun pays. Les raisons réelles qui poussent la maison Scott à répertorier ou non les timbres émis par (ou pour) un territoire sont presque toujours illogiques, inconstantes et souvent injustifiées.

Le grand mouvement de décolonisation au Congo Belge s'effectua en toute hâte. Le roi Beaudoin, le treize janvier 1959, s'était prononcé en faveur de l'indépendance du Congo, « *sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée* ». Le 27 janvier 1960, lors d'une table ronde à Bruxelles, l'indépendance du Congo fut annoncée pour le 30 juin. Après la tenue d'élections du 23 au 27 mai, l'indépendance du Congo fut proclamée le 30 juin 1960, avec Kasa Vubu comme président et Patrice Lumumba comme premier ministre. Une des premières mesures du nouveau gouvernement fut l'afrikanisation de l'armée, à laquelle s'opposèrent les blancs et les riches sociétés minières du Katanga. Avec l'appui de ces dernières, Moïse Tshombé proclama l'indépendance de l'État du Katanga le 11 juillet 1960.

La province voisine du Katanga, le Kasaï, était peuplée d'une majorité de Luluas. Province minière, elle avait vu les riches sociétés minières importer des régions adjacentes une main d'œuvre constituée de Balubas, réputés pour leur capacité d'adaptation et leur compétence. C'est ce que raconte Paul Gillet dans son histoire de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga : « *Les Balubas, au contraire, vont devenir les meilleurs auxiliaires des blancs.* » Les Luluas éprouvèrent naturellement du ressentiment envers ces étrangers qui prenaient leur place sur leur propre territoire. L'imminence de l'indépendance poussa les Luluas à exercer plus de pression sur les Balubas afin que ces derniers retournent chez eux. Ces derniers résistèrent, se défendirent et ripostèrent pour conserver leurs acquis. De janvier à juin 1960, l'état d'exception fut proclamé puis levé à plusieurs reprises au Kasaï. Le 14 juin 1960, Albert Kalonji déclara son intention de scinder la province du Kasaï en deux, pour proclamer un État fédératif du



Ill. 1 : Drapeau du Sud-Kasaï

Sud-Kasaï pour l'ethnie Baluba, au sein du Congo. Le 8 août 1960, une autre province, l'Équateur, proclama son indépendance. Le lendemain 9 août, Albert Kalonji déclara à son tour l'indépendance de l'État Minier du Sud-Kasaï.

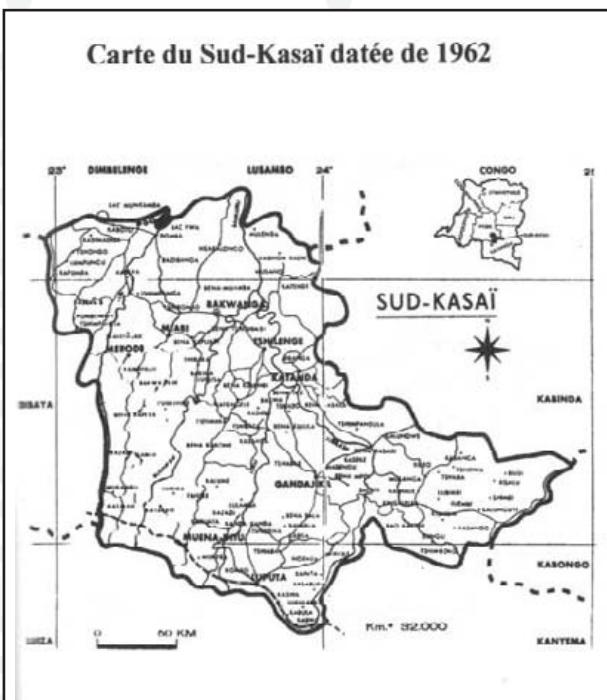
Sur fonds d'intervention des troupes des Nations-Unies, du Congo et de la Belgique, avec l'appui de matériel militaire soviétique, l'État congolais tenta de réprimer les mouvements sécessionnistes du Katanga et du Sud-Kasaï. Kalonji, qui était toujours député au parlement du nouvel État du Congo, y siégeait malgré la proclamation d'autonomie du Sud-Kasaï. Il maintiendra par la suite que les termes « État » et « autonome » avaient été choisis soigneusement pour bien marquer qu'il ne s'agissait pas d'une sécession du Congo, mais plutôt d'un ré-aménagement de l'organisation territoriale et politique à l'intérieur du Congo. La constitution provisoire de l'État du Sud-Kasaï fut proclamée le 6 septembre 1960. Le 1<sup>er</sup> mars 1961, Albert Kalonji fut élu *mulopwe* (roi) des Balubas. Le 12 juillet 1961, l'assemblée législative du Sud-Kasaï adopta la constitution de l'État Fédéré du Sud-Kasaï, dont l'article 1 précisait que : « *L'État Fédéré du Sud-Kasaï est un État souverain et démocratique et l'un des États de la République fédérale du Congo* ». En pratique cependant, depuis mars 1960 l'État utilisait le nom d'État autonome du Sud-Kasaï. Albert Kalonji fut désavoué le 28 septembre 1961 par une majorité parlementaire du Kasaï. Les timbres-poste de la république du Congo furent ré-introduits au Sud-Kasaï en octobre 1961. L'autonomie du Sud-Kasaï prit fin officiellement le 2 octobre 1961.

Le Sud-Kasaï pouvait compter environ un million d'habitants pour une superficie d'environ 30 000 kilomètres carrés. Sa capitale était Bakwanga, rebaptisée Mbuji-Mayi.

Malgré les circonstances difficiles, dont la guerre contre l'État central du Congo et contre les forces des Nations-Unies, ainsi que la guerre civile entre les ethnies Lulua et Baluba, une certaine organisation civile subsista tant bien que mal.

Celle-ci incluait le service postal, auquel nous nous intéresserons maintenant. Les premiers timbres-poste produits pour le Sud-Kasaï furent surchargés sur les timbres-poste du Congo Belge. Dûment autorisés par décision du gouvernement rapportée dans le *Moniteur de l'État autonome du Sud-Kasaï*, ils ne furent cependant jamais distribués au Sud-Kasaï même. La totalité des stocks demeura entre les mains de l'*Agence philatélique de l'État autonome du Sud-Kasaï*, qui avait pignon sur rue dans l'immeuble Rogier sur la place du même nom à Bruxelles. Mais comme ces timbres surchargés avaient été dûment autorisés par le gouvernement du Sud-Kasaï et qu'ils y avaient cours légal, de nombreuses personnes en ont expédié au Sud-Kasaï, où ils ont été utilisés pour l'affranchissement du courrier, notamment à Bakwanga et à Luputa. On les connaît aussi sur plis philatéliques qui ont circulé et sur d'autres qui n'ont pas circulé. Tous sont rares.

Carte du Sud-Kasaï datée de 1962



Ill. 2 : Carte du Sud-Kasaï

Avez-vous pensé de faire un don à la revue *Philatélie Québec*?

La **première** de ces séries porte les numéros 1 à 13 au Catalogue Officiel Belge. Elle a été produite entre mars et mai 1961 par surcharge sur trois lignes des mots ETAT AUTONOME / DU / SUD-KASAÏ sur la série « fleurs » de 1952 du Congo Belge, avec ou sans modification de valeur, comme suit :

10 c.	1 f. sur 15 c.	3 f. sur 20 c.	6,50 f. sur 40 c.
15 c.	1,50 f. sur 15 c.	4 f. sur 60 c.	7 f. sur 1 f.
25 c. sur 10 c.	2 f. sur 20 c.	6 f. sur 25 c.	10 f. sur 2 f.
50 c. du 10 c.			



Ill. 3 :  
première série

Il existe aussi un précurseur de cette série : on trouve en effet les valeurs de 15 c. et de 25 c. de cette série « fleurs » avec une surcharge qui se lit « État minier du Sud-Kasaï », en typographie très fine. Il s'agit sans doute d'un essai qui a été rejeté et il est très rare. Quelques exemplaires ont circulé sur lettre. Cette série peut faire l'objet d'études spécialisées très intéressantes : en effet, la lettre « i » de « Kasaï » existe avec trémas, mais aussi avec un seul point au lieu de trémas, et le point manquant peut aussi bien être celui de gauche que celui de droite. On la trouve également sans point ni tréma. Une autre variété rare consiste en une minuscule croix au lieu du point après le « c. » ou le « fr. » exprimant la valeur de la surcharge.



Ill. 3a :  
Tréma



Ill. 3b :  
Point droit



Ill. 3c :  
Point gauche



Ill. 3d :  
Sans tréma



Ill. 3e :  
Point à 1fr.



Ill. 3f :  
Croix à 1fr.

Il va sans dire que de constituer une série complète avec tréma, une série complète avec un point gauche, une série complète avec un point droit, et une série complète sans point ni tréma constitue un défi de taille. Le spécialiste voudra aussi constituer chacune de ces séries avec le point ou la croix après le « c. » ou le « fr. » exprimant la valeur de la surcharge.

Toujours pour le spécialiste, trois valeurs ont été préparées mais non émises : il s'agit des valeurs suivantes :

6,50 fr. sur 10 c.      7 fr. sur 25 c.      10 fr. sur 20 c.

Ces trois valeurs sont, bien sûr, très rares. Enfin, signalons une variété non répertoriée : je possède la valeur 6,50 fr. sur 40 c. avec surcharge double, sur pli et je connais au moins un autre pli similaire.

La **seconde série**, produite en même temps que celle des fleurs, consiste en la surcharge du timbre du Congo Belge de 3fr. « Coopération technique » de 1960, version française, et du même timbre déjà surchargé le 3 septembre 1960 d'une valeur de 3,50 fr. pour la « République du Congo », sur lequel ces trois mots sont oblitérés à l'aide d'une large barre noire. Les deux timbres portent, en sus, le nom « ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ ». Ils portent les numéros 14 et 15 au Catalogue Officiel belge :

3 fr.      3,50 fr. sur 3 fr.



Ill. 4 : 2<sup>e</sup> série

**Troisième série :** deux autres valeurs similaires ont été produites entre mars et mai 1961, en utilisant cette fois-ci les deux timbres du Congo Belge de 1960 sur la coopération technique : la version française a été surchargée d'une faciale de 6,50 fr. avec la figure stylisée d'un éléphant, et la version néerlandaise comporte une surcharge de 8 fr. avec la figure stylisée d'une tête de léopard, qui était aussi l'emblème du Sud-Kasaï. Elles portent les numéros 16 et 17 au Catalogue Officiel belge. Ces deux dernières vignettes existent interverties, c'est-à-dire : l'éléphant à 6,50 fr. sur la version néerlandaise et le léopard à 8 fr. sur la version française. On les trouve aussi avec surcharge renversée, et il existe des épreuves de surcharge sur papier pelure et papier opaque.

6,50 fr. sur 3 fr.

8 fr. sur 3 fr.



Ill. 5 : 3<sup>e</sup> série

Enfin, la **quatrième** et dernière série surchargée entre mars et mai 1961 consiste en deux valeurs de la série « Jeux olympiques de Rome » de 1960 du Congo Belge, avec surcharge :

2 fr. sur 50 c. + 25 c.    5 fr. sur 1,50 fr. + 50 c.

Il s'agit de la plus rare des quatre séries surchargées, et elle porte les numéros 18 et 19 au Catalogue Officiel belge.

Il existe des timbres des quatre séries précédentes sur pli, oblitérés d'un cachet circulaire qui se lit : Bakwanga – E.A.S.K. Il s'agit de faux, préparés par un marchand belge et cette marque d'oblitération n'a jamais été utilisée au Sud-Kasaï. On ne connaît pas le tirage des séries surchargées, mais aucune n'est vraiment commune.

**Cinquième série :** la série suivante fut mise en vente le 20 juin 1961 au Sud-Kasaï et elle fut largement utilisée sur le courrier durant le temps qu'elle fut en usage. On en trouve des valeurs oblitérées postalement, et sur pli, bien qu'elles ne soient pas communes. Cette série, produite à la demande de l'État autonome du Sud-Kasaï par Courvoisier s.a. en Suisse, est d'une très belle facture. Elle consiste en 5 valeurs d'usage courant à motif identique soit un léopard, l'emblème national, dans un « V » (pour « victoire »?), chaque valeur ayant une couleur de fond différente :

1 fr. orange

3 fr. rouge

10 fr. vert

1,50 fr. bleu

8 fr. mauve



Ill. 6 : 4<sup>e</sup> série



Ill. 7 : Pli philatélique du Sud-Kasaï avec timbres surchargés



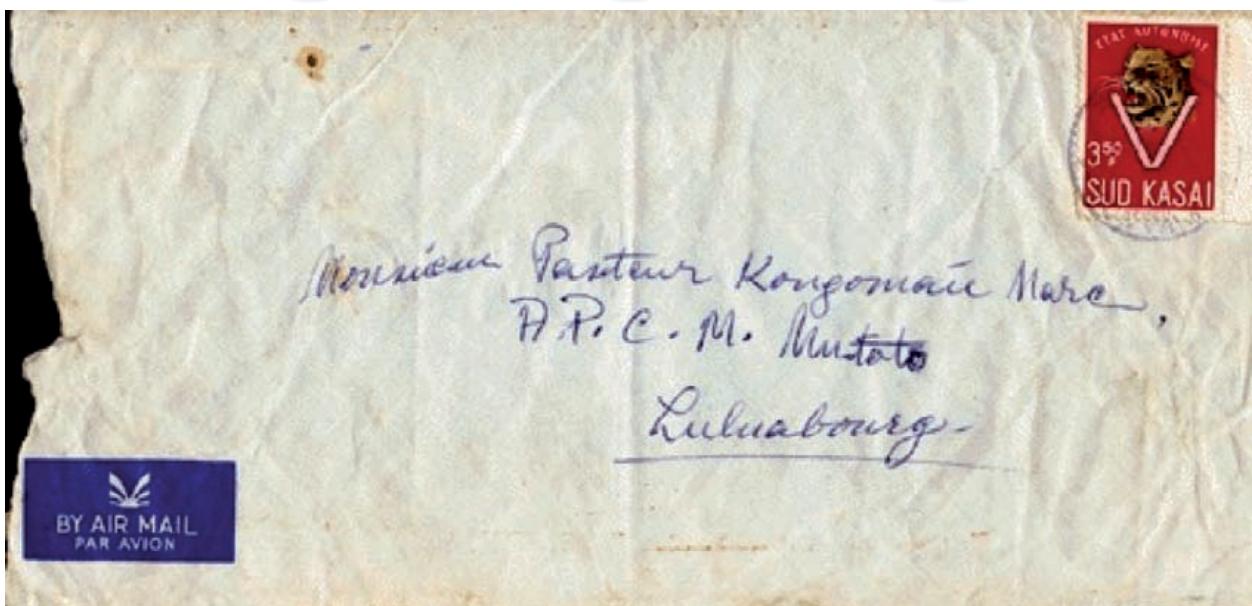
Ill. 8 : 5<sup>e</sup> série

*Avez-vous pensé de faire un don à la revue Philatélie Québec?*

Ces timbres-poste portent les numéros 20 à 24 dans le Catalogue Officiel belge.



Ill. 8a Pli international, usage commercial, tarif exact.



Ill. 8b Pli interne, usage commercial, tarif exact.

Avez-vous pensé de faire un don à la revue Philatélie Québec?

Le 8 septembre 1961 fut émise la **sixième et dernière** série officielle de l'État autonome du Sud-Kasaï. Elle consiste en 4 valeurs à l'effigie d'Albert Kalonji, alors roi du Sud-Kasaï, et d'un bloc-feuillet au même motif, non-dentelé, d'une faciale de 50 fr. portant la mention « Aide aux réfugiés et à l'enfance malheureuse du / SUD – KASAI. 5 exemplaires du bloc-feuillet ont fait l'objet d'un essai de dentelure. Ces timbres-poste et ce bloc portent les numéros 25 à 29 au Catalogue Officiel belge :

6,50 gris-bleu  
9 fr. brun

14,50 fr. kaki  
20 fr. gris foncé

50 fr. prune (bloc-  
feuillet non-dentelé)



Ill. 9 : 6<sup>e</sup> série



Ill. 10 : 6<sup>e</sup> série, le bloc-feuillet

On trouve à l'occasion des épreuves, des non-dentelés et des paires inter-panneaux de cette série, plutôt rares. Il existe aussi une très rare feuille premier jour, sur laquelle le bloc-feuillet a été apposé au centre, avec les 4 timbres poste au 4 coins, le tout oblitéré à Bakwanga le 8 septembre 1961. Je me souviens aussi avoir vu le bloc-feuillet utilisé postalement sur un colis à destination des États-Unis. Bien que la poste congolaise ait repris le monopole du courrier au Sud-Kasaï en octobre 1961, il lui fallut encore quelques semaines pour reprendre en mains le système postal. Ce n'est que le 20 octobre 1961 qu'un télégramme fit savoir aux bureaux de poste de l'intérieur qu'ils devaient renvoyer à l'administration centrale les valeurs du Sud-Kasaï. Cela concernait en principe les bureaux de poste de Luputa, Gandajika, Miabi, Mwene Ditu, Tshilenge, Katanda et Lukalaba. La dernière série ne fut donc utilisée que 6 semaines, et la série d'usage courant des léopards durant 4 mois seulement. Cette courte période d'utilisation explique la rareté des pièces utilisées postalement.

Cela aurait dû marquer, en principe, la fin des séries émises par, ou pour le Sud-Kasaï. Il existe pourtant quatre autres séries, dont aucune n'est répertoriée au Catalogue officiel belge. Les trois premières ont été produites par surcharge sur la série « léopard ».

**Septième** série : cette série existe en effet avec une première surcharge qui se lit « Pour les rapatriés », avec une surtaxe de + 5 fr. pour chaque valeur. La surcharge est apposée en noir sur les valeurs de 1 fr., 3,50 fr. et 10 fr., et en argent sur les 1,50 fr. et 8 fr.

**Huitième** série : on trouve la série « léopard » avec une deuxième surcharge qui se lit « Pour les orphelins », chaque valeur étant frappée d'une surtaxe de + 5 fr., les couleurs étant les mêmes que pour la série « Pour les rapatriés ».

**Neuvième** série : on la trouve enfin avec une troisième surcharge qui se lit « Lutte / contre la malaria » avec un moustique (anophèle) en gros plan et avec encore une fois une surtaxe de + 5 fr. pour chaque valeur, les couleurs étant toujours les mêmes.



Ill. 11 : Un timbre des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séries (non-émises)

Aucun de ces timbres n'a été vu utilisé postalement et on ne connaît rien de leur origine. La facture est identique pour les trois séries et elle est très soignée. Cela pourrait donner à penser qu'il s'agit de non-émis, préparés à la demande de l'État autonome du Sud-Kasaï, peut-être par Courvoisier. Il pourrait aussi s'agir de faux, mais comme ils ne sont pas courants (particulièrement la série contre la malaria), et compte tenu du soin qu'on a mis à faire cette surcharge, des coûts inhérents et du marché très restreint pour ces timbres, on voit mal l'intérêt d'un faussaire.

**Dixième** série : il existe enfin une dernière série, tout à fait fictive, émise en 2005. Elle est fort bien exécutée, et elle comporte 4 valeurs, multicolores :

5 fr., léopard	8,50 fr., rhinocéros	25 fr., bâtiment à Mbuji-Mayi	90 fr., éléphants.
----------------	----------------------	----------------------------------	--------------------



Ill. 12 : Faux timbres de 2005

De nombreux indices nous permettent d'identifier leur origine : d'abord, les trémas sont absents sur tous ces timbres, ce qui dénote une méconnaissance du français et une faute que n'aurait peut-être pas commis l'administration postale d'un pays francophone. Sur la valeur de 5 fr., le mot léopard est orthographié « leopard », sans accent aigu. De même, sur le timbre à 8,50 fr., le mot « Rhinoceros » est écrit sans accent aigu. Enfin, la valeur de 90 fr. porte en légende « Elephants africaines », sans accents aigus, avec le mot « africaines » au féminin. De plus ces timbres ont exactement la même facture que les timbres émis pour la soi-disant République de Raoul, pour le Sultanat d'Occussi-Ambeno, et après 1967 pour l'État du Haut-Yafa de même que pour de nombreux autres États fictifs. Tous ces timbres sont produits par Bruce Henderson (Imperial Stamp Company), de Nouvelle-Zélande.

Ainsi, si plusieurs timbres libellés au nom de l'État autonome du Sud-Kasaï ne méritent pas d'être répertoriés au catalogue Scott, plusieurs autres ont réellement été émis par un État qui a existé, qui avait un territoire de 30 000 kilomètres carrés et une population d'un million d'habitants, qui avait un service postal fonctionnel et dont le courrier a réellement circulé tant localement qu'au niveau international. Les éditeurs des catalogues mondiaux Michel et Stanley Gibbons semblent l'avoir compris, eux. Mais il a fallu 40 ans aux éditeurs du catalogue Scott pour ouvrir leurs pages aux timbres du Katanga, alors... soyons patients!

## Bibliographie :

- |   |  |
|---|--|
| Blatter, Gil (dir.) : <b>Catalogue officiel net de Belgique</b> . Bruxelles, La Chambre professionnelle Belge des négociants en timbres-poste, 1995, 592 p.                             | Gillet, Paul : <b>Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga 1906-1956</b> . Bruxelles, Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 1956, 199 p. |
| Celis, Georges : <b>La philatélie de transition : du Congo Belge au Congo. Du Ruanda-Urundi au Rwanda et au Burundi</b> . Bruxelles, 2 <sup>e</sup> édition. par l'auteur, 1983, 113 p. | Hoorens, Émile R. : <b>Histoire postale de l'État du Katanga 1960-1963</b> , Bruxelles, par l'auteur, 1997, 197 p.   |
|   | Kalonji, Albert : <b>Congo 1960, La sécession du Sud-Kasaï</b> . Paris, L'Harmattan, 2005, 343 p.  |
|   | et collection de l'auteur.   |

Écrit pour l'Académie québécoise d'études philatéliques, à Laval, le 26 décembre 2007.

Publié dans "Les Cahiers de l'Académie - OPUS XV", 2008, aux pages 153 à 159.